

CASTERA-VERDUZAN

Bulletin Municipal

N° 21



castera verduzan
VILLAGE THERMAL GERS

LE MOT DU MAIRE

Castéroises, Castérois,

Un casino à CASTERA ! Après deux ans de négociations, le pari est devenu réalité. L'autorisation d'ouverture vient d'être accordée par le Ministre de l'Intérieur pour les jeux de table (boule, roulette, black-Jack). Après un an de fonctionnement, nous pouvons espérer obtenir l'autorisation pour les « machine à sous » qui constituent l'essentiel des recettes dans les casinos actuels.

Le cahier des charges que j'ai signé avec le concessionnaire (le groupe Viking) fixe le prélèvement communal sur les 75% du chiffres d'affaires de 7% les premières années jusqu'à 12%. Par ailleurs, le concessionnaire s'engage à participer à l'animation culturelle du village pour une somme annuelle de un million de francs environ. Enfin, dès novembre, date de l'ouverture, une vingtaine d'emplois sera créée. Les entretiens d'embauche sont en cours. Les personnes intéressées peuvent déposer leur dossier à la mairie.

En ce qui concerne la station thermale, seul l'espace ludique (remise en forme) est ouvert avec une fréquentation supérieure aux prévisions (près de 2 000 entrées en deux mois). Toutes les analyses sur la qualité de l'eau sont jusqu'à présent satisfaisantes. Les derniers prélèvements ont été effectués le 31 juillet par l'A.F.S.A.. Les résultats avec l'autorisation complète d'ouverture sont espérés pour la fin du mois.

En complément, le bâtiment du laboratoire ODOST, construit par le département est pratiquement terminé.

Si la commune est partie prenante dans la conception et la réalisation de ces projets, elle ne participe en aucun cas à leur financement assuré par les autres collectivités (Département et Région), ou des investisseurs privés.

L'embellissement du village va se poursuivre dès septembre avec les travaux de la mairie : mise aux normes de sécurité de la salle de réunions à l'étage, suppression des rideaux métalliques et aménagement intérieur en salle des fêtes. Des bungalows seront installés sur la place, devant la mairie, pour permettre aux services administratifs d'assurer la continuité du service public. La fin des travaux est prévue pour décembre 2000.

Le dernier conseil municipal a approuvé le principe de l'aménagement de la traversée du village : réfection de la chaussée, aménagement de ralentisseurs, trottoirs, réseaux divers qui, compte-tenu des charges financières et de la durée des travaux, se déroulera en plusieurs tranches. La première concernera l'entrée du village côté Condom jusqu'au carrefour de la route de Bezolles en raison du risque majeur d'accidents dans cette zone en particulier au niveau de la pharmacie. Le projet global est affiché à la mairie : vous pouvez le consulter et participer par vos observations à son élaboration définitive. La première tranche sera réalisée cet hiver.

Enfin, il existe un manque chronique de locations à l'année sur le village. La création de nombreux emplois ne fait qu'aggraver ce déficit. Des investissements privés sont prévus. De notre côté, un nouveau lotissement de 8 maisons est en projet pour cet hiver, en association avec le Toit Familial de Gascogne. L'étude définitive sera présentée au Conseil Municipal en septembre.

Grâce à tous, notre village se transforme, s'embellit, s'enrichit. Bien sûr, tout n'est pas parfait, les réalisations paraissent trop lentes, parfois incomplètes.

J'ai besoin de vous tous, de votre soutien constant et de votre confiance pour vaincre tous les obstacles. Laissons de côté les rumeurs négatives et les intérêts personnels pour ne penser qu'à l'avenir de notre village.

Pierre Espiet

COMPTES-RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 1999

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Marès, Moure, Vervin.

Absents excusés ayant donné procuration : Mlle Lapeyre, MM Gauthier, Philip et Ramounéda

1 ATRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 F aux sinistrés des départements de l'Aube, des Pyrénées Orientales et du Tarn, subvention qui serait virée à la Croix Rouge. Cette somme sera prévue au compte 6573 en diminuant d'autant le compte 6556 (indemnités de logement). Accord à l'unanimité.

2- COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire fait un historique sur le projet de création d'une communauté de communes. M. Martin, Président du Conseil Général et Conseiller Général de notre canton, avait souhaité que se mette en place une structure qui aurait pu dépasser le cadre du canton. Les communes de Jégun, Lavardens, Mensencôme et Gondrin, notamment, auraient pu être rattachées.

Au fil des réunions qui se sont tenues depuis quelques mois, une très grande majorité des communes du canton de Valence a souhaité qu'il valait mieux ne pas dépasser les limites de ce canton dans un premier temps. Castéra-Verduzan et Larroque-Saint-Sernin auraient voulu un périmètre plus étendu comme il avait été pressenti au début. Bonas et Maignaut-Tauzia ne désirent pas se rattacher à la communauté.

La tendance actuelle est plutôt une certaine réserve des différentes municipalités on ne sent pas un courant fort pour mener à bien cette opération. Beaucoup de points inquiètent la fiscalité, la perte de certaines taxes et dotations au profit de la communauté de communes, l'asservissement des petites communes pour les plus grandes.

En tout état de cause, il faudrait fixer le périmètre de cette communauté (ensemble des communes participantes) et les statuts pour la fin décembre ce qui paraît difficilement réalisable.

Le Préfet n'entérinera le projet que lorsque tout sera établi et accepté par l'ensemble des conseils municipaux du périmètre défini

Le but de cette réunion est de fixer maintenant les statuts qui pourraient être débattus dans une prochaine réunion avec les communes concernées

Délégués au Conseil Communautaire:

Tout le monde s'est accordé à dire, au cours des différentes réunions, que toute commune dont la population est inférieure à 500 habitants aurait un délégué. Ensuite un autre délégué serait désigné par

tranche de 500 habitants (Castéra-Verduzan avec 844 habitants aurait 2 délégués).
Le Conseil Municipal se prononce favorable à cette représentativité à l'unanimité.

La fiscalité:

Pour la fiscalité, deux solutions sont proposées:

- la fiscalité additionnelle où une quatrième taxe serait payée par le contribuable.

- la taxe professionnelle unique (TPU) à l'heure actuelle toutes les communes ont des taux de taxe professionnelle différents et l'objectif est de les faire converger tous vers un taux commun. L'opération serait menée sur 8 ans. Toutefois les communes continueraient à recevoir la taxe professionnelle qu'elles percevaient à l'année N-1 de la création de la communauté.

Si la taxe professionnelle d'une commune augmentait, c'est la communauté des communes qui en bénéficierait ; ce qui pose problème à Castéra puisque tout laisse à penser qu'avec les projets qui vont se réaliser sous peu, on voit une augmentation considérable de la T.P.

Mais il existe une solution possible pour ne pas avoir à reverser dans le pot commun toute la TP supplémentaire. La communauté de communes peut reverser 80% de l'augmentation de la TP à la commune bénéficiaire. Cette mesure, appelée Dotation de Solidarité, ne peut être inscrite dans les statuts mais reconduite tous les ans avec accord de la majorité des membres du Conseil Communautaire. Elle peut être également supprimée.

Le Conseil Municipal décide d'adopter cette Taxe Professionnelle Unique (IPU) à condition que la Dotation de solidarité soit mise en place pour ne pas pénaliser les efforts de Castéra. Ce sera une condition à la poursuite des discussions.

Compétences à transférer à la Communauté:

Il y en a deux qui sont obligatoires:

1- aménagement de l'espace:

- * élaboration d'un schéma directeur (étude) ; il est intéressant pour une grande zone ou une zone urbaine
- * soutien aux actions pour le maintien des services : ceci semble mieux convenir à notre structure rurale : retenu à l'unanimité.

2- Action de développement économique:

- * zones artisanales
- * thermalisme
- * tourisme
- * équipements pour loisirs (hippisme)

Compétences optionnelles:

Le Conseil Municipal a décidé de retenir, à l'unanimité, 4 des 5 options possibles avec par ordre de priorité pour une discussion ultérieure:

- 1- Action Sociale
- 2 - Equipement culturel et scolaire
- 3 - Voirie dans son ensemble
- 4 - Protection de l'environnement et traitement des déchets.

En conclusion, M. le maire informe que les communes, en accord sur les compétences à transférer à la communauté, définiront alors un périmètre qui sera validé par le Préfet. Les Conseils Municipaux entérineront ensuite la structure définitive par un vote.

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Agras, Lapeyre, Nef, Gauthier, Vervin et Mlle Lapeyre
Absents excusés ayant donné procuration : Mme Hygonnenq, MM. Philip et Ramounéda

Absents : MM. Garcia, Cominotti, Marès et Moure

M.le Maire informe l'assemblée que M. Cugini, employé municipal, réintègrera son service le 3 janvier 2000 après une mise en disponibilité. Il souhaite travailler à temps partiel à 80%.

1- ENQUETE PUBLIQUE DU FUTUR CASINO

Au cours de celle-ci un avis défavorable fut émis et oblige le conseil municipal à prendre une nouvelle délibération pour spécifier qu'il est toujours d'accord pour cette implantation du casino. La Préfecture aurait dû demander ce document.

M. le Maire fait lecture des conclusions du commissaire-enquêteur qui émet un avis favorable. Pour le vote, M. Gauthier, conseiller municipal, ayant émis un avis défavorable au cours de l'enquête publique, doit se retirer comme l'exige la loi.

Accepté à l'unanimité

2- BATIMENT DU CENTRE DE SECOURS

Il est demandé de prendre une délibération pour accepter que le bâtiment du centre de secours soit transféré à l'organisme départemental qui va l'acquérir pour le franc symbolique. La commune se doit d'y installer des compteurs d'eau et d'EDF.

Accord à l'unanimité.

3-SERVICE D'AIDE A LA GESTION DES ARCHIVES

Le Centre de Gestion des communes a mis en place un service qui est habilité à dire quels sont les documents qui doivent être gardés en archives et ceux dont on peut se séparer. La prestation journalière se monte à 600F. Ceci est un bon moyen d'être dans la légalité.

Accord à l'unanimité.

4- DIVERS

M. Agras, rapporteur de la commission des écoles, avait fait part au conseil municipal d'un devis pour la révision complète des faitages des bâtiments de l'école ; il avait été réalisé par M. Devos. Un deuxième devis avait alors été demandé à titre de comparaison à M. Dariès. Il ressort ainsi que les devis HT se montent à :

- M. Devos: 18 980F-

- M. Dariès : 22 760 F

M. Devos est choisi à l'unanimité.

A titre d'information, M. le Maire signale que les travaux des thermes sont en bonne voie, même si la suspension provisoire de l'agrément pour l'eau risque de retarder un peu. Un directeur a par ailleurs été nommé.

Les travaux du laboratoire ODOST devraient débiter en janvier. Un problème dans l'appel d'offres a retardé le chantier.

Au Musée, tout le travail de démolition et consolidation a été effectué. Les grilles qui se trouvaient du côté de l'avenue des thermes ont été récupérées.

SEANCE DU 31 JANVIER 2000

Présents : MM. Espiet, Bastita, Agras, Garcia, Lapeyre J. Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Moure, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre.

Absent excusé : M. Ramounéda

Absent : M. Marès.

1- COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion du conseil municipal plusieurs problèmes avaient été évoqués pour la constitution de cette communauté et notamment le plus préoccupant pour CASTERA, celui de la taxe professionnelle unique qui serait vraisemblablement choisie. De part la loi en vigueur il est possible de récupérer une dotation de solidarité dans la mesure où l'augmentation de la T.P.U est supérieure à 5% du produit global de la taxe professionnelle unique de la communauté de communes de l'année précédente.

D'autre part, l'accueil réservé au projet thermal par les autres participants à la communauté semble bien meilleur lors de la dernière réunion ; le moment pour cette constitution de communauté ne semble pas très favorable, mais il est nécessaire de passer par ces structures qui connaissent une aide intéressante. La dotation de ruralité ne sera plus versée d'ici peu aux communes seules.

M. Philip regrette de ne pas avoir été invité aux réunions de travail ; M. le Maire répond que ces réunions ne furent qu'un premier travail d'approche puisque rien n'est encore mis en place.

Il précise ensuite que la mise en place de la communauté au début de l'année 2000 n'entraînera une mise en fonctionnement qu'au début 2001 et que donc cela laisse du temps pour fixer les compétences de cette communauté même si un éventuel changement de délégués intervenait en 2001 du fait des élections.

Il insiste enfin sur le problème de confiance entre les participants concernant la T.P.U dans le cas ou celle-ci viendrait à augmenter ou à diminuer.

Le vote qui va être prononcé sur le périmètre n'a rien d'officiel jusqu'à l'intervention du Préfet mais reste tout de même très indicatif sur la constitution définitive de la communauté.

M. Philip demande alors si un siège leur sera attribué au conseil communautaire (2 seraient réservés à Castéra). M. le Maire répond que ce n'est pas le moment de prendre ce genre de décision. Après deux interruptions de séances (demandées par M. Philip), M. le Maire appelle à voter sur l'appartenance au périmètre de la communauté.

Vote 14 votant - 14 exprimés Pour 8 - contre 0 - Abstentions 6

2- MISES AUX NORMES MAIRIE

Dans le cadre de la mise aux normes du bâtiment de la Mairie, la SEM Gers propose pour le bureau de contrôle M. Plasseraus François pour un montant de 8 600 F.-HT. Les plans ayant été vus au

conseil municipal, les appels d'offres vont être lancés. Deux demandes de subventions avaient été faites, au niveau de la D.G.E. (réponse en mars) et du département.

Vote favorable à l'unanimité.

De même pour le contrôle technique, plusieurs organismes sont proposés la SOCOTEC, l'APAVE et la CEP. Sur conseil de la SEM Gers, c'est la SOCOTEC qui est choisie à l'unanimité pour un montant de 28 700 FHT.

3- SYNDICAT MIXE DEPARTEMENTAL DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

Le SICTOM désirant adhérer à ce syndicat, il est demandé à toute commune en faisant partie de se prononcer pour l'adhésion.

Vote favorable à l'unanimité. Les délégués restent ceux du SICTOM MM. Bastita et Moure.

4- DOTATION D'UN ORDINATEUR MODEM A L'ECOLE

Il est demandé à la Mairie de subventionner à hauteur de 25% le financement pour l'attribution d'un équipement complet en informatique (le montant s'élève à 10 000 F environ) ; les 75% restants seront pris en charge à 50% par la Datar/Etat et 25% par le Département. Il en coûtera donc 2500 F à la commune. Accord à l'unanimité.

5- QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire demande à ce que lui soient remboursés les frais de déplacement en avion lors de son intervention au Ministère de l'Intérieur à Paris pour la défense du dossier du Casino devant la commission délivrant les autorisations de jeux. Accord à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal de prendre une délibération pour accorder une somme d'argent supplémentaire (l'accord de principe avait été déjà prononcé) nécessaire pour l'exploration d'une partie du réseau d'assainissement.

Le coût s'élève à 15 000 F HT (soit 18090 FTTC).

Une subvention auprès de l'Agence de Bassin Adour Garonne devrait être accordée à hauteur de 60% sur le HT.

Accord à l'unanimité.

L'Association "Etude et Défense contre la grêle" demande à la commune de Castéra d'adhérer pour la somme de 2F/habitant soit:1700 F. Cette Association créée l'an dernier sur 8 cantons du nord du département a pour but de protéger cette région des risques de la grêle avec notamment l'étude de ce phénomène et la protection par les fusées anti-grêle.

Accord à l'unanimité.

Projet de plan de référence urbain et paysager. Suite à une étude demandée par la Région, la SEM Gers a élaboré ce projet et a dressé un plan de financement qui pourrait être réparti pour l'étude comme suit : Région 40% - Département 40% - Commune 20%

Il ressort de la discussion qu'un avis favorable ne serait émis que dans la mesure où un projet global du village serait envisagé.

Afin d'obtenir d'autres informations et de prendre rang auprès de la Région, une lettre sera expédiée.

SEANCE DU 8 MARS 2000

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Marès et Vervin

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Moure et Philip, Mlle Lapeyre

1- MISE EN CONFORMITE DU BATIMENT DE LA MAIRIE

M. le Maire présente le projet complet avec les modifications qui ont été apportées. Le gros problème est celui du deuxième escalier afin que la grande salle du premier étage puisse accueillir du public. Il se trouvera à l'emplacement de la chaufferie actuelle et supprimera donc les toilettes du premier étage pour aboutir à cette salle.

Rez-de-chaussée:

Le secrétariat de Mairie restera inchangé, les escaliers de la galerie 1 se transformant en WC pour handicapés, les toilettes actuelles du rez-de-chaussée servant à un stockage de matériel pour la future salle. Alors que la bibliothèque et le bureau du maire resteront en place, la salle de réunion du bas abritera le bar et l'office pour traiteur (avec ouverture sur la rue).

La grande salle du bas fera environ 210 m² et sera fermée par de grandes baies vitrées non teintées qui remplaceront avantageusement les portes métalliques. Les deux baies centrales seront fixes, les quatre autres seront équipées d'une porte. Les linteaux pierre seront conservés.

Entresol:

Côté canal, sur la galerie, seront aménagées de nouvelles toilettes qui remplaceront celles du premier étage détruites pour construire le deuxième escalier réglementaire. Sur cette même terrasse se trouveront aussi les nouvelles archives et une petite salle de réunion. Le plafond de la grande salle du bas sera refait, la deuxième terrasse donnant sur cette salle ne subissant pas de modification notable.

Etage:

L'électricité est à mettre aux normes dans tout le bâtiment, les terrasses extérieures seront rendues étanches, la balustrade de celles-ci devra être rehaussée. Le rideau central de séparation entre la salle du Conseil Municipal et la grande salle de l'étage pourra être conservé si toutefois celui-ci reste ouvert

Le financement global des travaux s'élève à 1 553 000 F HT soit 1 872 918 F TTC.

Toutefois, il s'avère que quelques travaux supplémentaires ont été demandés par le bureau de contrôle et le maître d'ouvrage.

Des travaux de plâtrerie seront ajoutés, l'isolation au plafond du premier étage et des archives avec coupe-feu. La peinture des secrétariat (14 000F) pourra être faite éventuellement par les services municipaux ; celles des murs de la salle des fêtes, non prévue (9 000 F) et du plafond de la galerie conservée (côté musée - 5 000 F) ont été demandées par la Mairie.

Il sera enfin procédé au traitement des archives et des placo.

Il reste à choisir le revêtement de la salle des fêtes. Trois catégories de sol sont présentées:

- sol plastifié : 59 000F HT
- sol carrelé : 63 000F HT

sol en résine : 82 000F HT

Les avantages et les inconvénients de chaque catégorie sont annoncés. La discussion s'installe et devant des avis divergents, la majorité des conseillers opte pour le sol carrelé (avec la condition que les carreaux soit du format 30x30). Dans le cas contraire, c'est la commission qui trancherait.

M. le Maire informe l'assemblée que la D.G.E. sera connue en mars (taux prévu 30%). Toutefois le début des opérations ne peut se faire sans cet accord.

La dotation départementale est connue et fixée à 210 000F.

Il faut alors délibérer sur plusieurs choses:

- constitution d'une commission d'appel d'offres. Le Maire et trois membres titulaires : MM. Agras, Cominotti et Ramounéda. Les suppléants sont : Mme Hygonnenq, MM. Bastita et Moure.
- approbation sur le montant des travaux avec les modifications prévues et discutées.
- accord pour le Maire, quand la DGE sera connue, de lancer la procédure de dévolution des travaux (appel d'offres) et de signer tout document afférent à cette opération.

Accord à l'unanimité.

M. le Maire signale que les travaux devraient commencer début juin.

2-QUESTIONS DIVERSES

*Dans le cadre de l'aménagement de la semaine scolaire, un questionnaire est expédié par l'Inspection Académique aux enseignants, aux parents et aux mairies. Chaque partenaire doit se prononcer sur la poursuite du système actuel, à savoir la semaine de 4 jours avec des récupérations diverses (suivant les formules proposées) sur les vacances. Le Conseil Municipal est favorable à la poursuite du système actuel. Le CLAE sera consulté pour le samedi matin dans le cas où des demandes de garderie se présenteraient.

*Il faut signer une convention entre le département et la commune pour étaler le paiement pour le contingent d'aide sociale qui se cumule cette année du fait du changement de système de prélèvement. Cet étalement est prévu sur 6 ans et se monte annuellement à la somme de 28 242F. Adopté.

* Le collectif "même sol, mêmes droits, mêmes voix" propose par l'intermédiaire d'une pétition que tous les étrangers aient, au même titre que les résidents français, droit de vote pour les élections municipales. Ce problème concernant l'ensemble du Conseil Municipal, un vote est mis en place et provoque 2 abstentions. Les autres conseillers sont favorables sur le principe.

*M. le Maire signale que la première demande d'autorisation des jeux pour le Casino serait rejetée (information des Renseignements Généraux) sans qu'il y ait de motif invoqué. Vraisemblablement le seul jeu de table demandé ne suffirait pas. Un nouveau dossier sera déposé et examiné à la prochaine session (juillet ou septembre).

Il faudra ainsi qu'un avenant au cahier des charges soit rajouté il sera discuté en commission, voté au Conseil Municipal puis expédié par voie hiérarchique. Une nouvelle enquête publique sera mise en place.

*Au niveau du matériel, le petit tracteur semble être presque hors d'usage ; la commission sera chargée de procéder à la recherche d'un nouveau tracteur, sachant que le coût de ce genre d'engin d'occasion peut être de l'ordre de 70 000F ; neuf il faudrait compter au moins 120 000F.

*Du fait de la cessation d'activités de M. DEVOS dont le devis pour la révision des toitures de l'école avait été retenu, un autre devis sera demandé à M. Dariès dont le devis n'avait pas été retenu dans un premier temps.

Afin de permettre le passage de la course cycliste (Boucles de St-Mont) il est demandé à la Municipalité une petite participation qui pourrait être de 500F environ. Accord à l'unanimité.

SEANCE DU 18 MARS 2000

Etai^{ent} présent : s MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Lapeyre J, MM. Gauthier, Moure, Vervin et Mlle Lapeyre

Absents ayant donné procuration : Mme Hygonnenq, MM. Garcia, Nef, Cominotti, Marès et Philip

AVENANT AU CAHIER DES CHARGES DU CASINO

M. le Maire fait lecture de la lettre qui précise les raisons de la non attribution de l'autorisation des jeux pour le Casino.

Ce refus émanant du Ministère de l'Intérieur est fondé sur le fait que demander un seul jeu de table ne semble pas suffisant ; le Ministère souhaiterait que les casinos ne soient pas intéressés uniquement par les machines à sous (lettre du Ministère adressée à M. Leborgne).

Pourtant il reste bien vrai que des casinos avaient présenté un seul jeu de table quand ils ont obtenu l'autorisation.

Il faut donc apporter un avenant au cahier des charges pour demander plusieurs jeux au prochain dépôt de dossier prévu pour le mois de juillet 2000.

L'article 4 concerné est alors modifié comme suit:

"conformément à la réglementation en vigueur (arrêté ministériel 23/12/59 modifié) le concessionnaire devra assurer obligatoirement les activités de :

- spectacles
- restauration
- jeux : - la boule
 - la roulette anglaise et le black-jack
 - les machines à sous

Les jeux autorisés dans l'établissement sont les jeux autorisés par la loi et les autorisations ministérielles.

L'extension à de nouveaux jeux nécessitera une autorisation préalable de la commune.

Le reste de l'article reste inchangé.

Le vote donne les résultats suivants pour l'adoption de cet avenant sur l'article 4 au cahier des charges :

- Pour: 14
- contre : 1

SEANCE DU 30 MARS 2000

Etai^{ent} présents : MM. Espiet, Bastita, Agras, Garcia, Lapeyre J. Nef et Mme Hygonnenq, MM. Marès, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Gauthier Ramounéda et Vervin

Absent :s MM. Cominotti et Moure

1 - LETI'RE DU GROUPE MINORITAIRE

M. le Maire donne lecture d'une lettre où le groupe minoritaire s'étonne d'une convocation pour un samedi soir à 18 h 30. Il dénonce par ce biais que la date retenue pour les réunions du Conseil (à savoir le vendredi soir) n'était pas respectée puisque des réunions ont eu lieu sur plusieurs jours de la semaine. Les dates des commissions sont aussi fixées de façon curieuse.

Aussi le groupe minoritaire décide de ne pas prendre part au vote du Compte administratif 99.

M. le Maire rétorque que les dates du conseil sont fonction de sa disponibilité, de l'urgence des dossiers à traiter et que tous les conseillers reçoivent leur convocation avec le délai de 3 jours comme le prévoit la loi. Il signale en outre des absences assez répétées dans le groupe minoritaire, précise que la commission des finances n'est pas indispensable puisque le compte administratif est un constat simplement soumis à un vote et qu'il vaut mieux qu'elle se réunisse avant le budget.

2- COMPTES ADMINISTRATIFS 1999

Les documents avaient été distribués plusieurs jours auparavant afin que tous puissent en prendre connaissance.

M. le Maire fait quelques remarques sur les Thermes (emprunt restant et reliquat EDF), la base de loisirs (déficit), le CCAS, le lotissement de Pouchon (réalisé en partie seulement), le service des eaux (excédent et paiement de l'annuité à l'Agence de Bassin Adour Garonne pour les travaux de réfection du réseau d'eau potable dans le village d'où des difficultés pour investir ; pourtant des travaux au château d'eau de Verduzan seront nécessaires). Enfin le compte administratif de la commune laisse un "excédent reporté" de 558 971 ,60F.

M. le Maire s'étant retiré, le vote donne les résultats suivants:

- Favorables sur tous les comptes administratifs : 7
- Le groupe minoritaire n'a pas participé au vote.

3 . VOTE DES TAXES

M. le Maire reprend l'état des notifications et signale un produit s'élevant à 2 313 433 F. Il suggère de ne pas augmenter les taxes pour l'année à venir.

Vote pour:13

4- QUESTIONS DIVERSES

Commission du lac:

Le rapporteur (M. Bastita) expose le bilan de l'année écoulée et mentionne un excédent de fonctionnement de 57 776,60F. Il n'y a pas eu d'investissement. Les entrées s'élèvent à 19 578 sans compter le camping (évalué à 11 337). Il est mentionné en outre que la turbidité de l'eau s'est considérablement améliorée depuis le retrait des poissons. Donc il ne sera pas remis de poissons pour cette année.

Pour le budget prévisionnel 2000, les dépenses s'élèveraient à 244 800F et les recettes à 324 400F pour le fonctionnement ; en investissement la dépense de matériaux est de 28 900F (travaux faits par les services municipaux).

Sont évoqués ensuite les tarifs des entrées :

- adultes de 12 à 13F
- enfants : de 6 à 7F
- carte adulte : de 120 à 135F
- carte enfant : de 60 à 75 F

Vote pour 13

Les tarifs de la buvette seront fixés ultérieurement.

Les tarifs des locations de pédalos, de voiliers, d'optimists sont inchangés, ainsi que la carte voile.

Il est projeté d'investir dans l'achat de "surf-bikes" dont le prix varie en fonction du nombre acheté 20 250 F pour 3 appareils et 27 000 F pour 4. Ils pourraient être loués 30F/l'heure ou 20F la demi-heure.

Au niveau de la publicité, la parution sur le guide de l'été pour une page entière est prévue avec le concours des Thermes et de M. Soubiran.

Comme l'an passé, tous les enfants scolarisés à CASTERA se verront remettre une carte gratuite pour l'entrée au lac pour la saison 2000.

Cette année une entrée gratuite sera délivrée à tous les enfants des écoles du canton avec une extension possible vers Auch.

Suite aux effractions subies à la base de loisirs, il est envisagé de mettre une alarme son coût serait de 9 500F. Il faudra aussi songer au remplacement de la sono qui a été volée (coût 5 000F).

Les travaux de drainage n'ont pas été effectués à l'automne pour cause de mauvais temps. Ils seront faits dès septembre 2000 pour un devis de 20 000F

SEANCE DU 14 AVRIL 2000

Etaient présents: MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre, Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Moure, Philip et Mlle Lapeyre

Absents ayant donné procuration MM. Marès et Vervin

1 - BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur le Maire fait lecture des propositions pour les différents budgets. Il procède chapitre par chapitre en donnant le détail pour chaque ligne. Ainsi on arrive à un équilibre de

- Pour le budget de la commune:

- section de fonctionnement: 5 314 947 F
- section d'investissement m: 4 048 291 F

- Pour le budget des Thermes:

- section d'investissement: 54 314 F
- section de fonctionnement: 24 812 F

Pour le Budget du service eau et assainissement:

- section d'investissement: 491 047 F

- section de fonctionnement:	665 937 F
- Pour le budget du CCAS:	
- section d'investissement:	755 F
- section de fonctionnement:	6541 F
<u>Pour le budget du lotissement de Pouchon:</u>	
- section d'investissement:	400 000 F
- section de fonctionnement:	407 190 F
<u>Pour le budget de la Base de loisirs:</u>	
- section d'investissement:	837 036 F
- section de fonctionnement:	908 432 F

L'ensemble des budgets sont ensuite soumis au vote du Conseil:

- Commune: pour 8 - contre : 7
- Eau et assainissement pour : 8 - abstention : 7
- Base de loisirs: pour: 10 - abstention : 5
- Thermes: pour: 15
- Lotissement de Pouchon : pour : 8 – abstention : 7
- C.C.A.S. pour: 15

2- DIVERS

* L'Enquête publique sur le casino aura lieu du 11 au 19 mai 2000 aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés le 22 mai de 9h à 12h et de 14h à 17h.

* Le Conseil Général demande au conseil municipal de prendre un engagement à ne pas pomper l'eau de la source se situant à proximité du pont de la promenade de l'Auloue car ce prélèvement servant par ailleurs à alimenter le lac provoquerait une baisse au niveau de la nappe thermale. Afin de pouvoir néanmoins utiliser cette eau, il sera vraisemblablement construit un bac de récupération en aval de la source. Celui-ci sera alimenté par la sortie naturelle de l'eau à la surface du sol. Le pompage se fera alors dans ce bac et uniquement dans celui-ci.

Accord à l'unanimité.

* L'acquisition d'un nouveau tracteur (FIAT 60 CV) pour un prix TTC de 80 000 F vient de se faire. Il faut prendre une délibération pour choisir la banque auprès de laquelle il sera contracté un emprunt sur la totalité.

- Crédit Agricole : 16 trimestres à 5 530,83 F
- Caisse d'Epargne : 16 trimestres à 5 525,20 F (taux de 4,8%) - coût du crédit 8 500 F

La Caisse d'Epargne est choisie à l'unanimité.

* Pour l'éclairage public, il sera procédé à une série de travaux pour un montant de 120 000 F environ.

* Des luminaires seront installés place du Foirail en façade (les poteaux ciment seront enlevés), le long du CD 150 depuis l'école jusqu'à Pouchon (hameau), au croisement de la route de Cézan, au Vieux-Castéra où le passage se fera en façade également.

*L'étude sur les aménagements des entrées dans le village n'est toujours pas parvenue à la Mairie.

*La Société Hippique demande le cautionnement d'un emprunt de 200 000F par la commune.

Sur les 15 conseillers, 12 sont favorables, les 3 autres ne participant pas au vote dans la mesure où il font partie du conseil d'administration de la société hippique.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2000

Etaient présents MMMM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garda, Lapeyre, Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Marès, Moure

-1 - LETRE DE LA CAISSE D'EPARGNE

M. le Maire fait part d'une lettre expédiée par la Caisse d'Epargne qui mentionne la possibilité d'achat de parts sociales par les collectivités. Après discussion, il ressort que ceci présente peu d'intérêt pour la commune. Ainsi, la proposition est rejetée.

2- ACHAT DU TERRAIN FABREGA

Dans la conception du complexe thermal, il avait été prévu un parking qui pourrait se situer sur le terrain de l'indivision Fabrèga à proximité immédiate des Thermes. Le Département n'avait alors pris aucune délibération quant à l'achat de celui-ci, mais simplement pour la discussion du prix. Aussi, en attendant que cette délibération soit prise, (commission permanente du 23 juin), il convient pour la commune de se porter acquéreur puisque la mise en vente a été prononcée par le Tribunal pour le 17 mai 2000. Par la suite le Département rachèterait ce terrain à la commune.

Trois lots séparés figurent à cette vente:

- immeuble (ancien couvent) : mise à prix : 560 000 F
- immeuble (face aux Thermes) : mise à prix : 280 000 F
- terres agricoles (face aux Thermes) : mise à prix : 65 000 F(3 ha 36a)

C'est ce troisième lot qui présente un intérêt pour la mise en place d'un parking qui s'avère obligatoire dans une résidence thermique.

Il n'existe pas de droit de préemption.

Il suffit de prévoir une provision (sans fixation d'un montant) ; un avocat sera accompagné d'un représentant de la commune pour assister à cette vente. M. Bastita est désigné par le Conseil Municipal.

3- DIVERS

Commission d'appel d'offres (réfection de la Mairie)

Elle s'est réunie pour l'ouverture des plis concernant la rénovation du bâtiment de la Mairie. Dix lots étaient proposés. Plusieurs lots étant restés infructueux, il sera procédé à une ouverture vers un marché négocié avec une consultation d'autres entreprises.

stationnement des véhicules sur les trottoirs.

Il est signalé l'abus de stationnement sur les trottoirs notamment à l'extrémité est de l'avenue des Thermes alors qu'un parking se trouve à quelques dizaines de mètres. M. le Maire répond que ces excès devraient disparaître dans la mesure où une étude de stationnement réglementé est en cours au niveau du Département.

Aménagement de la rue de la Guinguette

Suite à deux accidents mineurs survenus dans ce secteur au niveau du stade de football, il va être procédé à l'installation d'une réduction de vitesse à 30km/heure et à la mise en place d'un stop.

Numérotation des maisons

Devant certaines difficultés rencontrées par différents services, une commission va étudier la mise en place d'une numérotation des maisons. Cette commission est composée de Mme Hygonnenq, MM Agras et Cominotti.

Information sur les Thermes

La remise en forme va être lancée sitôt après le week-end "portes ouvertes" prévu pour le 19 et 20 mai 2000. En ce qui concerne les soins purement médicaux, ils seront assurés dès que l'autorisation d'exploitation des eaux sera à nouveau accordée, les agréments ayant été rétablis par la commission régionale début mai. Cette autorisation est la plupart du temps accordée par dérogation après quelques mois d'étude des eaux (ce qui a été fait sans problème).

Travaux de toiture école

Afin de préparer la rentrée, les commissions école et travaux ont contacté plusieurs entreprises pour une réfection complète de la toiture de la maternelle et une révision de celle de l'ancien appartement. Le créneau allant du 10 juillet au 10 août était forcément imposé. Cinq entreprises ont été contactées pour mise en concurrence. Une seule peut satisfaire le calendrier. Il s'agit donc de savoir si celle-ci peut être retenue pour les travaux décrits, d'autant qu'une réponse devait lui être faite pour le 15 mai (obligation de planning). Le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité pour l'entreprise DARIES.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2000

Etaient présents: MM. Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre, Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Philip

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Espiet, Bastita, Moure et Vervin. Mlle Lapeyre
Absent : M. Marès

1- TERRAIN FABREGA

La vente aux enchères du 17 mai concernant le terrain « Fabrèga » pressenti pour mettre en place un parking plus adapté pour le centre thermal n'a pu être acquies pour l'instant. Le montant de l'enchère s'est élevé à 70 000 F auxquels se seraient ajoutés les frais.

Néanmoins, un délai de 10 jours permet de procéder à une surenchère. Ainsi le Conseil Général pourra prendre le relais de la commune pour acquérir ce terrain.

2-TRAVAUX A LA MAIRIE

Lors de la première séance de la commission d'appel d'offres, il a été constaté que l'ouverture des plis s'est soldée par un marché infructueux du fait du dépassement de certains travaux par rapport aux prévisions du maître d'ouvrage.

Aussi, un marché négocié sera effectué auprès d'autres entreprises par la SEM Gers.

3- ENQUETE PUBLIQUE DU CASINO

Lecture est faite des conclusions du rapport de M. GERBAUD, commissaire enquêteur désigné. Sur 162 personnes consultées (121 représentants), il est noté :

- 157 avis favorables
- 1 avis favorable avec réserves
- 4 avis défavorables

M. le Commissaire-enquêteur a émis un avis favorable pour l'ensemble du projet présenté. Il s'agit de prendre une délibération pour accepter les conclusions précitées.

Vote : pour: 13 - Contre : 1 - Abstention : 1 et un absent.

4-INDEMNISATION POUR VOL (BASE DE LOISIRS)

Groupama propose à la commune une somme de 7 229,86 F pour réparer le préjudice subi (matériel sono ; boîte à outils...).

Le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité des présents, soit 14 voix.

5 – INDEMNISATION

M. Bergamo s'est rendu aux Assises Régionales du tourisme à Toulouse. Les frais d'inscription et de repas s'élèvent à 300F. Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le remboursement de ces frais.

6 – MODIFICATION DE STATUTS

Le Syndicat intercommunal d'électrification de Vic-Fezensac auquel adhère notre commune propose une nouvelle compétence au service des adhérents. Il pourrait gérer l'attribution du gaz naturel. Le Conseil Municipal doit se prononcer pour l'acceptation de cette future possibilité dans le cas où la gaz serait distribué sur notre secteur. Accepté à l'unanimité.

7 – TRAVAUX DE L'E.T.D.E.

Des travaux programmés par France Télécom engagent la commune à une dépense de 23 364F pour l'entretien des lignes dans le secteur du Parc Lannelongue et la rue des Ecoles.

D'autre part, les travaux d'enfouissement des lignes EDF et de la pose du nouveau transformateur (rue des Ecoles) ont commencé.

8 – ARTICLE DE JOURNAL

Les Conseillers Municipaux expriment ici leur mécontentement à propos d'un article paru dans l'hebdomadaire « La Croix du Midi » du 18 mai 2000 concernant le centre thermal de Castéra-Verduzan. Tous sont unanimes pour dénoncer les titres insidieux et agressifs de l'article, le caractère mensonger de certaines informations et demande que M. le Maire obtienne un droit de réponse pour cet article.

COMPLEXE THERMEL DE CASTERA-VERDUZAN

Depuis son ouverture au public, le complexe thermal de CASTERA-VERDUZAN a vu une très forte fréquentation de son espace thermoludique.

C'est ainsi qu'au mois de juin étaient vendues 584 prestations et au mois de juillet 966.

Dans l'espace thermoludique, du lundi au samedi, entre 14h et 19h 30 vous pouvez découvrir les plaisirs de la piscine intérieure de détente et les diverses possibilités de remise en forme.

Pour 44,50F la séance de 2h30, vous pouvez profiter des lits d'hydromassage, cols de cygne, spa, hydromassage sous-marin, sauna et hammam, ainsi que du solarium avec sa plage extérieure.

A partir de 59,50F un soin individuel d'hydrothérapie vous est proposé comprenant : bain avec aérobain et hydromassage séquentiel, douche au jet, douche enveloppante.

Enfin, **des séances d'aquagym pour 44,50F** la séance.

Vous pouvez également bénéficier de séjours de remise en forme d'une semaine à partir de 1 785F, hébergement non compris, (18 soins d'hydrothérapie sur 6 jours + aquagym et espace thermoludique.

Les 22 appartements (14 studios et 8 T1) de la résidence de tourisme seront très prochainement mis en service.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS VOUS POUVEZ
TELEPHONER AU 06 62 68 00 00**

FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE

Le Foyer des Jeunes a repris son activité estivale et a inauguré la nouvelle buvette le lundi de Pentecôte. Corinne vous accueille tous les jours (sauf le mardi) avec le sourire et vous propose des concours de belote tous les jeudis soirs à partir de 21 h.

La Section Quilles suit son bonhomme de chemin : 18 équipes ont déjà participé au premier concours. Voici la liste des prochains :

- Vendredi 28 juillet
- Vendredi 23 août

Nous vous proposons aussi les concours de Palet Gascon :

- Dimanche 6 août à 15 h
- Lundi 21 août à 15 h
- Vendredi 1^{er} septembre à 21 h

La Section « Pétanque » vous communique les résultats aux championnats du secteur Haut Armagnac :

- Tête à tête à Castéra le 8 avril : pas de castérois qualifié au championnat du Gers
- Triplette à Fleurance le 30 avril : Liarès-Dulhoste-Conquet sont finalistes de l'éliminatoire et se qualifient pour le Championnat du Gers. La semaine suivante, ils sont battus en 1/8^e de finale
- Doublette à Jégun le 14 mai : pas de castérois qualifié
- Championnat vétéran : triplette à Auch le 4 juin : Liarès-Dulhoste-Conquet ne sortent pas de poule.

Les résultats aux concours officiels :

- Dimanche 11 juin doté de 5 100F de prix : 38 triplettes soit 114 joueurs. Concours très relevé avec de très grosses équipes. Vainqueurs : Bordes-Lorenzi-Mazoyer d'Eauze et Montréal.
- Vendredi 30 juin en nocturne : petit concours avec 14 doublettes, soit 28 joueurs.
Vainqueurs : Lacourtoisie-Zanaboni d'Auch.

Les prochains concours à Castéra :

- Vendredi 4 août à 21 h
- Samedi 9 septembre à 14 h 30

Il reste encore des licences de pétanque à prendre. Amis pétanqueurs, pensez que plus il y a de licenciés, plus le club est solide. Merci.

Quant à la Fête locale, voici les points forts de l'édition 2000 qui se déroulera du vendredi 18 au lundi 21 août :

- le Vendredi :
 - o passe rue et inter villages au Parc Lannelongue
- le Samedi :
 - o concours de pétanque
 - o spectacle cabaret « Parissimo »
 - o bal musette avec l'orchestre « Tercero »
- le Dimanche :
 - o course cycliste UFOLEP
 - o jeux pour les enfants à la Base de loisirs (structures gonflables)
 - o feu d'artifice au lac (thème musical : les Bandas)
- le Lundi :
 - o concours de palet gascon
 - o courses hippiques

et pendant 4 jours et 4 soirs bals disco au parc, bodegas, fête foraine et animations...

Bonne saison à tous

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS-ARTISANS DE CASTERA-VERDUZAN

L'Association des Commerçants-Artisans se porte bien. Elle compte à ce jour 31 membres sur 50 acteurs économiques recensés à Castéra (29 l'an dernier). Nous vous signalons par ailleurs l'ouverture d'un nouveau salon de coiffure et renouvelons à Madame Alary tous nos vœux de réussite.

Ce printemps, l'Association a organisé une opération commerciale pour la Fête des Mères. Dix sept commerçants-artisans ont participé et ont permis de faire gagner 17 bracelets (plaqué or ou argent) et un collier en or d'une valeur de 4 500F.

L'Association a également proposé un repas ouvert à tous au Restaurant le Florida qui a rassemblé 70 personnes.

En ce qui concerne les animations de l'été, l'association a organisé un Rallye Touristique le 14 juillet en collaboration avec le Foyer. Le circuit nous a amené au « Cœur de la Gascogne » et s'est terminé par le repas du 14 juillet.

La 22^{ème} Foire à la Brocante se déroulera le dimanche 6 août à la salle de sports. La commission chargée de cette animation travaille à son organisation et attend une trentaine d'exposants. N'hésitez pas à venir flâner...

Lors du dernier bulletin municipal nous vous parlions de notre désir d'éclairer le village durant les fêtes de fin d'année. Une « Commission Illumination » a donc été créée et un compte postal ouvert, en prévision de l'achat de nouveau matériel. Toutes suggestions seront les bienvenues.

Enfin, comme chacun le sait, le 17 juin a été célébré le mariage de Karine Mathieu et William Dariès. Nous leurs adressons aujourd'hui publiquement nos sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur.

COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS

Par l'intermédiaire de ce 21^{ème} bulletin municipal les sapeurs pompiers castérois vous adressent de bonnes vacances et n'oubliez pas de vous rappeler les règles essentielles de prudence et de sécurité surtout si vous devez effectuer des trajets par la route.

Durant ce printemps, le Centre de Secours a organisé des formations départementales, 3 stages d'initiation à la transmission, un stage de port à l'appareil respiratoire isolant ainsi qu'un certificat d'aptitude aux premiers secours en équipe. Tous les stagiaires présentés par le Centre de Castéra ont brillamment obtenu leurs diplômes de réussite à ces différents stages. En plus de ces formations vos sapeurs pompiers continuent leurs manœuvres mensuelles pour se former de façon à mieux maîtriser les gestes, le matériel, mais aussi les valeurs de groupe qui sont les forces de réussite en interventions.

Sous le couvert de son Amicale et dans la tradition qui est la sienne depuis maintenant 5 ans, une nouvelle participation à l'animation d'été du village a été organisée. Bien sûr il s'agit de la traditionnelle « Journée Portes ouvertes » qui a eu lieu le samedi 22 juillet. Cette année elle s'est déroulée autour du parc Lannelongue, sous un soleil magnifique. Plus de deux cent soixante personnes ont savouré le repas servi par nos bénévoles et les démonstrations ont obtenu un vif succès. Le formateur Relais Anti Drogue de la gendarmerie Nationale a tenu une conférence dont le thème fut « la drogue » : un problème individuel, familial et social ».

Pour conclure cette 21^{ème} édition du bulletin municipal, le Centre de Secours rappelle qu'il est toujours à la recherche de bénévoles qui souhaiteraient s'investir dans un service public reconnu. Alors si vous avez 18 ans ou plus, n'hésitez pas à prendre contact avec Jean-Jacques Rinaldi, soit par courrier, soit par téléphone au 05 62 68 12 59.

Bonnes vacances à tous

ECHOS DU C.R.C.B.

Qui est-ce ?

Le C.R.C.B. est le nouveau club de Basket Castérois. Le Castéra-Réjaumont-Cézan Basket est né le 30 juin 2000 d'une fusion du Basket Ball Castéra-Cézan et des Aiglons sportifs Réjaumontois. Ces deux clubs travaillant ensemble depuis longtemps au niveau des équipes jeunes ont décidé d'unir leur destinée afin d'apporter une gamme complète au niveau séniors (1 équipe niveau départemental, 1 équipe niveau régional, 1 équipe niveau national).

Considérant que Castérois et Réjaumontois partagent la même philosophie du basket, le Président du C.R.C.B. Jacques Cominotti espère faire prendre la mayonnaise afin que ce nouveau club vive prochainement de belles aventures sportives, humaines et amicales.

Alors après une ouverture du championnat de France Nationale 3 le 23 septembre 2000 à Colomiers, venez nombreux le 30 septembre à la salle omnisport pour voir évoluer le C.R.C.B. qui affrontera ce soir-là COCUMONT.

Autres moments agréables avec le C.R.C.B sera bien sûr sa bodéga durant les fêtes castéroises où la convivialité sera toujours présente.

FOOTBALL CLUB CASTERA-VERDUZAN

Vous nous auriez dit il y a 25 ans qu'il existerait en l'an 2000 un club de Football à Castéra-verduzan et qui verrait passer près de 150 jeunes, nous aurions souri.. Au pays du rugby, c'est surprenant !

En 1990, déjà une décennie, les statuts étaient déposés, les pionniers étaient peu nombreux, la naissance fut laborieuse, mais la volonté de vivre l'emporta.

Nous jouions au centre de l'hippodrome généreusement prêté par le président de la Société hippique, M. Philip, qui nous aida 2 à 3 saisons en attendant que le terrain réalisé sous la municipalité de M. Garcia Aubert soit opérationnel, terrain qui aujourd'hui, avec ses vestiaires, fait beaucoup d'envieux parmi certains clubs du département.

Samedi 10 juin 2000 à 11 h 30, c'était le grand jour, officiels civils et sportifs, présidents d'associations, élus, castérois, amis du club, anciens joueurs, club ami de Chemilly/Yonne (Auxerre) étaient là pour fêter avec nous le 10^{ème} anniversaire et inaugurer nos pimpantes installations (terrain et vestiaires réalisés par les joueurs et financés par la municipalité actuelle).

Si le temps n'était pas au rendez-vous, dans les cœurs ce fut une très belle journée pour la place accordée aux souvenirs et aux rencontres amicales et sportives.

Cette matinée officielle d'inaugurations et de discours se clôtura par un apéritif offert par la municipalité. C'est en début d'après-midi que la sélection du Gers et les juniors honneurs 88 s'affrontaient lors d'un match techniquement relevé. Puis vint le match de Gala : Chemilly/Yonne, club Bourguignon et l'équipe actuelle de Castéra-Verduzan. Après les échanges de fanions et la remise de cadeaux respectifs, (1 bouteille de chablis pour les castérois et une bouteille d'armagnac 1966 pour les joueurs bourguignons), la partie pouvait commencer... résultat final : 3-2 pour les visiteurs Cette remise de bouteille n'était peut-être pas réglementaire sportivement, mais pour la 3^{ème} mi-temps cela pouvait servir..

Il restera surtout une amitié indélébile entre les deux clubs. Le match retour est programmé dans un avenir proche.

Et pour terminer cette belle journée, un repas devait réunir 170 convives puis se terminer par une soirée dansante à la Bodéga, vous connaissez peut-être.... ce lieu de convivialité qui chaque été lors de la fête locale accueille bon nombre de fêtards !. Dates à retenir pour la fête de Castéra : 18 – 19 – 20 et 21 août.

Si vous souhaitez que votre enfant joue au football, contactez M. Vervin au 0562681021, ou rendez-vous tous les samedi au stade début septembre.

LE CLUB BEAU SOLEIL

Le Club «Beau Soleil » poursuit allègrement ses diverses activités. La saison a commencé avec les lotos d'avril et de mai qui ont obtenu un résultat satisfaisant. Notre programme continue avec les lotos de l'été. Le 18 juillet en nocturne, prévu au Parc Lannelongue si le temps le permettait, c'est finalement à la Mairie qu'il a eu lieu, les orages menaçant... les prochains auront lieu le 17 septembre et le 22 octobre.

Nous tenons à remercier les employés municipaux et les bénévoles qui aident le club à son bon fonctionnement.

Le club voyage... le 4 mai la ville rose nous a ouvert les portes sur ses plus beaux monuments. Ensuite la cité de l'Espace a éveillé notre curiosité sur les connaissances de l'univers et la technique spatiale. Le voyage en Normandie a été une réussite pour le plaisir de tous. Le 27 juillet c'était à Jurançon avec la visite de la cité des abeilles. Les 1^{er}, 2 et 3 septembre nous irons en balade en Andorre et dans les environs..

Avec une quinzaine de participants, nos randonnées pédestres se déroulent le samedi matin (en période estivale) et nous font découvrir de ravissants paysages.

Pour rester jeune et en forme pourquoi ne pas rejoindre le club de gymnastique. La bonne humeur et la détente sont au rendez-vous deux fois par semaine.

Nos réunions hebdomadaires ont changé de jour et ont lieu depuis quelques mois le mercredi après-midi. Voilà encore une occasion de passer un agréable moment devant une table de jeux : belote, scrabble, etc.. qu'agrémenté par la suite un petit goûter. Venez nous rejoindre, le meilleur accueil vous sera réservé.

Nous vous souhaitons un bon été !

CROIX ROUGE FRANCAISE

SECTION HUMANITAIRE :

Les élections de la Délégation locale de Castéra-Verduzan ont eu lieu le 14 avril 2000. La composition du nouveau bureau est la suivante :

- Présidente : Sylvette Gefflaut
- 1^{ère} vic-présidente : Sabine Devalle
- 2^{ème} vice-présidente : Pierrette Danné
- Trésorière : Mariane Sabaté
- Secrétaire : Edith Arilla

Les autres membres du Conseil de délégation locale sont : Pierre Agras, Chantal Ladois, Madeleine Lussan, Brigitte Ménaspa, Michèle Pilati, Alice Pujos, Josée Rinaldi, Marie-Christine Chérif et Maryse Frasez.

Nous adressons tous nos remerciements à Chantal Ladois et Brigitte Ménaspa pour l'aide précieuse qu'elles nous ont apportée pendant de longues années en tant que trésorière et secrétaire.

Merci à toutes les Castéroises et tous les Castérois pour leur participation lors de la campagne donateurs Croix Rouge.

-CLSH

Le CLSH (Centre de loisirs sans hébergement) fonctionne pendant les vacances scolaires et propose diverses animations, notamment un mini-camp à Beaucaire, un mini-camp Equitation, un mini-camp Cirque et un mini-camp à Marciac. La base de loisirs permet à tous ces jeunes de se rafraîchir et de découvrir la voile et les plaisirs de la baignade.

OFFICE DE TOURISME

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme s'est tenue le lundi 26 juin en présence de M. le Maire, M. Estève, président du l'union Départementale des Offices de Tourisme, M. Massenez, chef de Cabinet de Philippe Martin, MM. Boudot et Lascombes.

Quelques unes des activités de l'année 99 ont été énoncées :

- Accueil et information qui sont nos missions premières
- Demande d'informations au comptoir en juillet/août : 1004
- Editions :
 - Dépliant « Infos pratiques »
 - Dépliant « Base de Loisirs »
 - Calendrier des manifestations
 - Affiche de la Foire à la Brocante
- Promotion : Foire Internationale de Toulouse (du 20 au 29 mars) avec les prestataires touristiques et en février 2000 présence au Salon du Tourisme de Toulouse.
- Communication : en concertation avec nos partenaires réalisation du nouveau logo de Castéra
- Randonnées pédestres accompagnées en juillet/août.

MUSICOLI

La traditionnelle audition des élèves de l'école de musique s'est déroulée le 17 juin. La trentaine d'élèves a donné un aperçu de l'excellent travail accompli durant l'année avec leurs professeurs. Les élèves sont répartis dans les cours suivants :

- solfège avec Marie-Lise RIU : 7
- accordéon avec Marie-Lise RIU : 3
- Batterie avec Benoît AUPRETRE : 5
- piano avec Odile DUBARRY : 2
- guitare avec Odile DUBARRY : 1
- piano avec Catherine LAMY : 10

Les cours reprennent en septembre. Pour tout renseignement vous pouvez contacter Jean-François Knepper au 05 62 68 12 40 ou Irène Agras au 05 62 68 14 39.

LA PETITE PIERRE

La « *Petite Pierre* » boucle bientôt sa 2^{ème} année de fonctionnement

Nous avons maintenant notre salle de répétition et un bureau administratif équipé

- Les ateliers se sont bien développés puisque nous comptons plus de 50 inscrits, les spectacles des ateliers ont été joués avec succès à Castéra, Jégun et Lavardens
- Les spectacles : « *La Porte des Songes* » (théâtre) et « *Raconte-Moi* » (danse) continuent de se jouer.
- Nous avons eu l'occasion d'être reçus à l'Elysée pour la remise du label « *Fraternité 2000* ».
- Nous avons organisé nos premiers stages, travaillé avec des partenaires nouveaux.
- De nombreux amis nous ont soutenus soit par des dons ou des coups de main.

Nous tenons à les remercier tout particulièrement ainsi que les municipalités de : CASTERA, JEGUN, CEZAN et LAVARDENS.

LES PROJETS :

- L'année qui vient verra la naissance de notre nouveau spectacle « *En Quête* » (les répétitions démarrent cet été), le spectacle devrait voir le jour au printemps prochain.
- La « *Porte des Songes* » et « *Raconte-Moi* » vont entamer une tournée cet automne.
- - Peut-être l'année verra-t-elle la concrétisation des démarches pour aménager notre lieu ? (salle de spectacle, hébergement, restauration...).
- Nous vous tiendrons régulièrement informés de notre évolution par notre bulletin trimestriel.

N.B. : Les ateliers redémarrent début octobre, les inscriptions ont lieu en septembre.

CASTERA-VERDUZAN

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2000

(au 18 juillet 2000, en fonction des informations transmises par les associations locales)

JUILLET

- Samedi 1 : repas de la société de chasse
festival de Blues
- Dimanche 2 : courses hippiques - 14 h 30
- Lundi 3 : courses hippiques - 14 h 30
- Vendredi 7 : concours de quilles - 21 h
- Samedi 8 : vente au déballage - à partir de 18 h
- Vendredi 14 : rallye touristique et repas en soirée
- Lundi 17 : petit marché et artisanat au camping de la Plage - 19 h
- Mardi 18 : loto au Parc - 21 h (à la mairie en cas de pluie)
- Samedi 22 : portes ouvertes des Sapeurs-Pompiers et repas en soirée
- Lundi 24 : courses hippiques - 14 h 30
- Vendredi 21 : concours de pétanque - 21 h
- Vendredi 28 : concours de quilles - 21 h

AOÛT

- Mardi 1 et mercredi 2 : Théâtre "La Porte des Songes" - 21h30 au Parc (gratuit)
- Vendredi 4 : concours de pétanque - 21 h
- Dimanche 6 : foire à la brocante - Salle polyvalente - 9 h 00/20 h 00
concours de palet - 15 h
- Vendredi 11 : triathlon : pétanque, quilles, palet - 21 h
- Lundi 14 : petit marché et artisanat au camping de la Plage - 19/20h
- Mercredi 16 : courses hippiques - 14 h 30
- Vendredi 18 au lundi 21 : **Fête locale**
- Vendredi : soirée : Passe rue avec bandas, Inter Village, Soirée Sid'Accueil
nuit : Bal disco au Parc*
- Samedi : midi : Apéro-jeux
après-midi : Concours de Pétanque au Parc
soir : Spectacle cabaret "Parissimo" au Parc
nuit : Bal Disco au Parc et Bal Musette à la Mairie*
- Dimanche : matin : soupe au fromage
midi : Apéro-jeux
après-midi : Course cycliste UFOLEP, jeux enfants au Lac
soir : Apéro-Bandas
nuit : Feu d'artifice au Lac - Bal Disco au Parc*
- Lundi : midi : Apéro-jeux avec la caravane PMU (à confirmer)
après-midi : Courses hippiques - Concours de Palet Gascon au Parc
nuit : Bal Disco au Parc*
- Mercredi 23 : courses hippiques
- Vendredi 25 : concours de quilles - 21 h

SEPTEMBRE

- Dimanche 17 : loto des Aînés - 15 h
- Dimanche 23 : palet - 15 h

OCTOBRE

- Lundi 2 : courses hippiques
- Samedi 14 : courses hippiques
- Dimanche 22 : loto des Aînés - 15 h

Sur cette dernière page il vous est possible de formuler des questions, suggestions que vous pourrez déposer à la Mairie.

Lors de la parution du prochain bulletin apparaîtront les réponses à vos sollicitations.

